

AVIS

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, assistante-greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 7 mars 2023, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

SH-711 décrétant un emprunt et une dépense de 1 125 000 \$ pour la réalisation de travaux aux bâtiments municipaux et le remplacement de feux de circulation.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 12 mai 2023

Me Marie-Pier Gélinas
Assistante-greffière